

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2568

21 octobre 2008

### SOMMAIRE

6-24 E International .....	123254	Kronospan Luxembourg S.A. ....	123264
Apax Med A S.à r.l. ....	123248	Luxembourg Financial Group A.G. ....	123245
Ardent Chemicals S.A. ....	123263	Menuiserie-Ebenisterie Gérard Assen S.A.	
Avelec S.à r.l. ....	123261	.....	123248
BML Properties S.A. ....	123241	N & G Patent Services S.A. ....	123254
C&A Europe (Luxembourg) Scs .....	123220	Paris Office Partners S.à r.l. ....	123227
Cavalli Room S. à r.l. ....	123259	Pastor International S.A. ....	123227
CEREP III D S.à r.l. ....	123228	Piscis-Holding S.A. ....	123261
CVIII Italia S.à r.l. ....	123228	Postout Financial S.A. ....	123257
DIA Tritonco 6 (Luxembourg) S.à r.l. ...	123257	Professional Beauty Services S.A. ....	123253
ECM Regions CZ S.à.r.l. ....	123264	Pro Voyages S.A. ....	123255
Emmegi S.A. ....	123253	Séamus Finance Int'l .....	123260
EPI Orange Holdings S.à r.l. ....	123226	SGAM Fund .....	123264
Excite Invest S.A. ....	123258	Société Immobilière Limpertsberg S.A.	
Financière Daunou 5 S.à r.l. ....	123222	.....	123259
"Galerie d'Art Persan S.à r.l." .....	123258	Société Immobilière Limpertsberg S.A.	
Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l. ...	123260	.....	123260
HP Walter GmbH .....	123263	Taz Holding S.A. ....	123263
ION International S.à r.l. ....	123218	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l. ....	123236
Jaspe S.A. ....	123254	Ural SICAF/SIF .....	123220

**ION International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.314.200,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.679.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of September.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ION International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.679, incorporated, under the name of Selway S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg dated December 11, 2007, the said deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 457 on February 22, 2008 (the Company). The articles were amended on 12 September 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

There appeared:

ION International Holdings, L.P., a limited partnership, organised under the laws of Bermuda with registration number 41937, having its registered office at 2, Church Street, Clarendon House, Hamilton, HM 11, Bermuda (the Sole Shareholder),

here represented by Danielle Kolbach, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on September 23rd, 2008.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

- To amend article 11(3) of the Company's articles of association, enabling the Company to be bound, in relation to its dealings with third parties, by the sole signature of any single Category A Manager or by an authorized signatory designated by the Board of Managers or any Category A Manager.

III. the entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to allow the Company to be bound, in relation to its dealings with third parties, by the sole signature of any single Category A Manager or by an authorized signatory designated by the Board of Managers or any Category A Manager.

*Second resolution*

Further to the first resolution, the Sole Shareholder resolves to accept that article 11(3) of the Company's articles of association shall now read as follows:

"In dealings with third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Category A Manager or by an authorized signatory designated by the Board of Managers or any Category A Manager."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 850.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ION International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.679, constituée sous la dénomination sociale Selway S.à r.l. suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg le 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 457 le 22 février 2008 (la Société). Les statuts furent modifiés en date du 12 septembre 2008 suivant acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C.

A comparu:

ION International Holdings, L.P., une société en commandite, régie par les lois des Bermudes, immatriculée sous le numéro 41937, ayant son siège social au 2, Church Street, Clarendon House, Hamilton, HM 11, Bermuda, (l'Associé Unique),

ici représentée par Danielle Kolbach, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- modifier l'article 13(3) des statuts de la Société, permettant ainsi à la Société d'être engagée, en ce qui concerne ses rapports avec les tiers, par la seule signature d'un Gérant de catégorie A ou par un signataire autorisé désigné par le Conseil de Gérance ou tout Gérant de catégorie A.

III. la totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance et par conséquent renonce à tous les droits et formalités qui lui reviennent lors de la convocation à l'Assemblée.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique autorise la Société à être engagée, en ce qui concerne ses rapports avec les tiers, par la seule signature d'un Gérant de catégorie A ou par un signataire autorisé désigné par le Conseil de Gérance ou tout Gérant de catégorie A.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique accepte que l'article 11(3) des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Dans ses rapports avec les tiers, la Société sera engagée par la seule signature d'un Gérant de catégorie A ou par un signataire autorisé désigné par le Conseil de Gérance ou tout Gérant de catégorie A.»

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ 850,- EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que par la présente à la requête du comparant susnommé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38892. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008129633/206/108.

(080151565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**C&A Europe (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.348.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts de commandités de la société C&A Europe (Luxembourg) Scs du 1<sup>er</sup> octobre 2008, approuvée par l'Assemblée Générale des associés du 1<sup>er</sup> octobre 2008 que:

- Monsieur Lucas A.M. Brenninkmeijer a cédé ses 100 parts sociales à Monsieur Martijn N.N. Brenninkmeijer et n'est par conséquent plus associé commandité ni gérant,
- Monsieur Martijn N.N. Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, est devenu associé commandité et gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008128457/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Ural SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.847.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated 28 August 2008 as representative of M. Per Olov Oerling, himself authorised to represent the board of directors of Ural SICAF/SIF (the "Company"), with registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, incorporated by virtue of a deed of the replaced notary, dated 1st July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 21st July 2008, by virtue of board resolution dated 28 August 2008, which resolution shall be annexed to and will be registered with this deed. The appearing party requested the notary to state that:

I. The board of directors is authorised, pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), to increase the issued capital by an amount of one hundred million Euros (100,000,000.- EUR) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) per share.

II. Select Management AG, the sole shareholder of the Company, has waived its preferential subscription rights. Evidence of this waiver has been given to the undersigned notary.

III. On the basis of the powers granted by the board of directors of the Company as set out under I above, the board of directors has issued by resolutions taken on 28th August 2008 one hundred seventy-nine thousand nine hundred (179,900) shares against a contribution in cash of seventeen million nine hundred ninety thousand Euros (17,990,000.- EUR).

Copy of the subscription documentation as well as evidence of the contribution in cash have been produced to the undersigned notary.

IV. As a result of such increase of capital, the third paragraph of article five of the Articles shall be deleted and the first two paragraphs thereto shall read as follows:

"The Company has an authorized capital of eighty two million ten thousand Euros (82,010,000.- EUR) consisting of eight hundred twenty thousand one hundred (820.100) authorized shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) per share.

The capital of the Company is eighteen million twenty one thousand Euros (18.021.000 EUR) divided into one hundred eighty thousand two hundred and ten (180,210) fully paid up shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) per share."

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to 7,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 28 août 2008 en tant que représentant de Per Olov Oerling, lui-même autorisé à représenter le conseil d'administration de Ural SICAF/SIF (la "Société"), avec siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 21 juillet 2008, en vertu de résolutions du conseil datées 28 août 2008, lesquelles résolutions resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter que:

I. Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), à augmenter le capital émis d'un montant maximal de cent millions d'Euros (100.000.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) par action.

II. Select Management AG, actionnaire unique de la Société, a renoncé à son droit préférentiel de souscription. La preuve de cette renonciation a été remise au notaire instrumentant.

III. Sur base des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société tels que décrits sous le point I ci-dessus, le conseil d'administration a émis, suivant des résolutions prises le 28 août 2008 cent soixante-dix-neuf mille neuf cents (179.900) actions contre un apport en espèces de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Euros (17.990.000,- EUR).

Une copie de la documentation relative aux souscriptions ainsi que la preuve de l'apport en espèces ont été données au notaire instrumentant.

IV. Suite à cette augmentation de capital, le troisième paragraphe de l'article cinq des Statuts sera supprimé et les deux premiers paragraphes dudit article auront la teneur suivante:

"La Société a un capital autorisé de quatre-vingt-deux millions dix mille Euros (82.010.000,- EUR) représenté par huit cent vingt mille cent (820.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) par action.

Le capital de la Société est égal à dix-huit millions vingt et un mille Euros (18.021.000,- EUR) divisé en cent quatre-vingt-mille deux cent dix (180.210) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) par action."

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ EUR 7.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-P. MERNIER et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36493. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129174/242/89.

(080150690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 926.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Financière Daunou 5 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 23 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 274 of 7 February 2006, last modified on 21 June 2006 pursuant to a notarial deed of the notary Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2007 of 17 September 2007.

The meeting is opened with Mme Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designates as secretary Mrs Jacqueline PICARD, lawyer, residing in Luxembourg,

and the meeting appoints as scrutineer Mrs Andrea HOFFMANN, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of nine hundred fifteen thousand eight hundred fifty euro (EUR 915,850) up to an amount of nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 926,000), through the issuance of four hundred six (406) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 926,000), represented by thirty-seven thousand forty (37,040) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

3. Miscellaneous

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

*First Resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company to bring it from its current amount of nine hundred fifteen thousand eight hundred fifty euro (EUR 915,850) up to an amount of nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 926,000), through the issuance of four hundred six (406) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The four hundred six (406) new shares have been subscribed as follows:

1) Forty-five (45) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - A FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., a société par actions simplifiée, incorporated and existing under the laws of the French republic, with registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France ("P.A.I."), itself represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of one thousand six hundred sixty-five euro (EUR 1,665), allocated as follows:

- one thousand one hundred twenty-five euro (EUR 1,125) shall be allocated to the share capital;
- five hundred forty euro (EUR 540) shall be allocated to the share premium.

2) One hundred sixty-two (162) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - B FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, itself represented by Mme Nicole

Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of five thousand nine hundred ninety-four euro (EUR 5,994), allocated as follows:

- four thousand fifty euro (EUR 4,050) shall be allocated to the share capital;
- one thousand nine hundred forty-four euro (EUR 1,944) shall be allocated to the share premium.

3) Three (3) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - B5 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, itself represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred eleven euro (EUR 111), allocated as follows:

- seventy-five euro (EUR 75) shall be allocated to the share capital;
- thirty-six euro (EUR 36) shall be allocated to the share premium.

4) Eighty (80) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - B6 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, itself represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of two thousand nine hundred sixty euro (EUR 2,960), allocated as follows:

- a. two thousand euro (EUR 2,000) shall be allocated to the share capital;
- b. nine hundred sixty euro (EUR 960) shall be allocated to the share premium.

5) Three (3) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - B7 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, itself represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred eleven euro (EUR 111), allocated as follows:

- a. seventy-five euro (EUR 75) shall be allocated to the share capital;
- b. thirty-six euro (EUR 36) shall be allocated to the share premium.

6) Fifty-nine (59) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - C FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, itself represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of two thousand one hundred eighty-three euro (EUR 2,183), allocated as follows:

- a. one thousand four hundred seventy-five euro (EUR 1,475) shall be allocated to the share capital;
- b. seven hundred eight euro (EUR 708) shall be allocated to the share premium.

7) Thirty (30) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - C2 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, itself represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of one thousand one hundred ten euro (EUR 1,110), allocated as follows:

- a. seven hundred fifty euro (EUR 750) shall be allocated to the share capital;
- b. three hundred sixty euro (EUR 360) shall be allocated to the share premium.

8) Eighteen (18) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - D FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, itself represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of six hundred sixty-six euro (EUR 666), allocated as follows:

- a. four hundred fifty euro (EUR 450) shall be allocated to the share capital;
- b. two hundred sixteen euro (EUR 216) shall be allocated to the share premium.

9) Six (6) new shares of the Company have been subscribed by PAI Europe IV - D2 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, itself represented by Mme Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of two hundred twenty-two euro (EUR 222), allocated as follows:

- a. one hundred fifty euro (EUR 150) shall be allocated to the share capital;
- b. seventy-two euro (EUR 72) shall be allocated to the share premium.

All of the four hundred and six (406) new shares so subscribed have been entirely paid up in cash by the subscribers so that the total amount of fifteen thousand twenty-two euro (EUR 15,022) is at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary. Ten thousand one hundred fifty euro (EUR 10,150) shall be allocated to the share capital and four thousand eight hundred seventy-two euro (EUR 4,872) to the share premium.

#### *Second Resolution*

Further to the increase of the share capital, the general meeting resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at nine hundred twenty-six thousand euro (EUR 926,000), represented by thirty-seven thousand forty (37,040) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

123224

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 2,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Financière Daunou 5 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 274 du 7 février 2006, modifié pour la dernière fois le 21 juin 2006, suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2007 du 17 septembre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Nicole Schmidt-Troje, avocate, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline Picard, avocate, demeurant à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de neuf cent quinze mille huit cent cinquante euros (EUR 915.850) à un montant de neuf cent vingt-six mille euros (EUR 926.000), par l'émission de quatre cent six (406) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Suite à l'augmentation du capital social, modification de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à neuf cent vingt-six mille euros (EUR 926.000) représenté trente-sept mille quarante (37.040) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune."

3. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de neuf cent quinze mille huit cent cinquante euros (EUR 915.850) à un montant de neuf cent vingt-six mille euros (EUR 926.000), par l'émission de quatre cent six (406) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les quatre cent six (406) parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

1) Quarante-cinq (45) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - A FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners S.A.S., une société par actions simplifiée constituée et



régie selon les lois de la République Française, ayant son siège social 43, avenue de l'Opéra à 75002 Paris ("PAI"), elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de mille six cent soixante-cinq euros (EUR 1.665 ), affectés comme suit:

- mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.125) affectés au capital social;
- cinq cent quarante euro (EUR 540) affectés à la prime d'émission.

2) Cent soixante-deux (162) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI, elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 5.994), affectés comme suit:

- quatre mille cinquante euros (EUR 4.050) affectés au capital social;
- mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 1.944) affectés à la prime d'émission.

3) Trois (3) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - B5 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI, elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de cent onze euros (EUR 111), affectés comme suit:

- soixante-quinze euros (EUR 75) affectés au capital social;
- trente-six euros (EUR 36) affectés à la prime d'émission.

4) Quatre-vingts (80) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - B6 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI, elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire de deux mille neuf cent soixante euros (EUR 2,960), affectés comme suit:

- deux mille euros (EUR 2,000) affectés au capital social;
- neuf cent soixante euros (EUR 960) affectés à la prime d'émission.

5) Trois (3) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - B7 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI, elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de cent onze euros (EUR 111), affectés comme suit:

- soixante-quinze euros (EUR 75) affectés au capital social;
- trente-six euros (EUR 36) affectés à la prime d'émission.

6) Cinquante-neuf (59) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - C FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI, elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cent quatre-vingt-trois euros (EUR 2.183), affectés comme suit:

- mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.475) affectés au capital social;
- sept cent huit euros (EUR 708) affectés à la prime d'émission.

7) Trente (30) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - C2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI, elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de mille cent dix euros (EUR 1.110), affectés comme suit:

- sept cent cinquante euros (EUR 750) affectés au capital social;
- trois cent soixante euros (EUR 360) affectés à la prime d'émission.

8) Dix-huit (18) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - D FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI, elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de six cent soixante-six euros (EUR 666), affectés comme suit:

- quatre cent cinquante euros (EUR 450) affectés au capital social;
- deux cent seize euros (EUR 216) affectés à la prime d'émission.

9) Six (6) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par PAI Europe IV - D2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI, elle-même représentée par Mme Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent vingt-deux euros (EUR 222), affectés comme suit:

- cent cinquante euros (EUR 150) affectés au capital social;
- soixante-douze euros (EUR 72) affectés à la prime d'émission.

Les quatre cent six (406) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille vingt-deux euro (EUR 15.022), se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire

soussigné. Dix mille cent cinquante euro (EUR 10.150) sera alloué au capital social et quatre mille huit cent soixante-douze euro (EUR 4.872) à la prime d'émission.

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation du capital social, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 8 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à neuf cent vingt-six mille euros (EUR 926.000) représenté trente-sept mille quarante (37.040) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE, J. PICARD, A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38640. — Reçu soixante-quinze euros onze cents (0,50% = 75,11 EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008130524/242/247.

(080151754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.171,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 septembre 2008*

En date du 9 septembre 2008, l'associé unique de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Madame Anita LYSE de son mandat de gérante de la Société avec effet immédiat au 9 septembre 2008.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les personnes suivantes:

- Mr. Yves Barthels
- Mr. Bruno Bagnouls
- Mr. Jean-Philippe Fiorucci
- Mr. Yannick Poos.

Ainsi fait à Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128462/6902/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Paris Office Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.080.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique

- du 23 mai 2008 que: M. Peter WIDMANN, résidant au 6035 Popular Court, USA - Granite Bay, CA 95746, est nommé gérant de la société pour une période illimitée en remplacement de M. Donald COURTNEY, démissionnaire.

- du 30 mai 2008 que: M. Peter DICKINSON, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et M. Colin BORMAN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 13 Castle Street, JE4 5UT St Helier, Jersey, Royaume-Uni, ont été nommés gérants de la société pour une période illimitée en remplacement de M. John Graeme PATON et M. Fernand HEIM, démissionnaires.

Il résulte également d'une convention de cession de parts sociales du 21 novembre 2007 entre The Dallas Police and Fire Pension System et TDB Cappar LLC, que 100 parts sociales sont détenues par TDB Cappar LLC, ayant son siège social au 2301 N. Akard, Suite 200, USA, Dallas, T-75201.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008128463/521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Pastor International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.080.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration  
en date du 18 septembre 2008*

1. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège à L-1331, Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. M. Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 18.09.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PASTOR INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008129457/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**CEREP III D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.145.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 17 septembre 2008 que la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128470/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**CVIII Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 142.001.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Colony VIII Ventures Italia, LLC, a limited liability company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 4603042, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et ayant son principal établissement 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, (USA),

Représentée aux présentes par Mr Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée a pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, siège, objet, durée****1. Forme - dénomination.**

1.1 Il est formé une société luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts").

1.2 La Société aura pour dénomination "CVIII Italia S.à r.l." (la "Société").

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure

provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600 €) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (1 €). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts dans les limites fixées par la Loi.

#### **6. Registre des parts - indivisibilité.**

6.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

6.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

6.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

### **Titre IV.- Gérance**

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le "Gérant"). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

**9. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

**10. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

#### **11. Délégation et mandataires du gérant.**

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.**

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

12.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

#### **13. Tenue d'assemblées générales.**

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

#### **14. Majorités.**

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés

sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

#### **Titre V.- Exercice social - droit de distribution sur les parts**

##### **15. Exercice social.**

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

##### **16. Droit de distribution sur les parts.**

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **Titre VI.- Liquidation**

**17. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

##### **18. Liquidation.**

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2008.

##### *Souscription - libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
Colony VIII Ventures Italia, LLC . . . . .	12 600
Total: douze mille six cents Parts Sociales . . . . .	12 600

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600 €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les Parts Sociales ont été souscrites avec une prime d'émission d'un montant global de mille deux cent soixante Euros (1.260 €) qui sera alloué à la réserve légale.

123232

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the twenty ninth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Colony VIII Ventures Italia, LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware, inscribed in the Register of Delaware under the number 4603042, having its registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America) and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States,

Represented by Mr Hubert Janssen, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

**Chapter I.- Name, registered office, object, duration**

**1. Form - corporate name.**

1.1 There is hereby formed a Luxembourg company under the form of a "Société à responsabilité limitée" which shall be governed by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "CVIII Italia S.à r.l." (the "Company").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.



### **3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter III.- Capital, shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one Euro (€ 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

### **6. Registration of shares - indivisibility.**

6.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

6.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

## **Chapter IV.- Management**

### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the "Manager"). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

**9. Power of the manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

**10. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

### **11. Delegation and agent of the managers.**

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **Chapter V.- General meeting of shareholders**

### **12. Powers of the general meeting of shareholders - votes.**

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

12.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **13. Holding of general meetings.**

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

### **14. Majorities.**

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter V.- Business year - distribution right of shares

### 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

## Chapter VI.- Liquidation

**17. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

### *Subscription - payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
Colony VIII Ventures Italia, LLC . . . . .	12 600
Total: twelve thousand six hundred Shares . . . . .	12 600

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The Shares have been subscribed together with a share premium of a global amount of one thousand two hundred and sixty Euro (1,260 €), which will be allocated to the legal reserve.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: Colony Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2008. Relation: LAC/2008/39616. - Reçu à 0,5 %: soixante trois euros (63,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 OCTOBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127555/211/435.

(080148738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

### **TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.175.650,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 127040, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 20 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2007, under number 1161 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 June 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 August 2008, under number 2077.

The meeting is opened at 5.15 a.m. with Ms Marie-Madeleine Werner, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred forty-six thousand fifty US dollars (USD 2,746,050) in order to bring it from its current amount of one million four hundred twenty-nine thousand six hundred US dollars (USD 1,429,600) up to an amount of four million one hundred seventy-five thousand six hundred fifty US dollars (USD 4,175,650), through the issuance of fifty-four thousand nine hundred twenty-one (54,921) new Class E shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 and of the last sentence of article 6.2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million one hundred seventy-five thousand six hundred fifty US dollars (USD 4,175,650), divided into three hundred ninety (390) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class

B Shares, nine thousand (9,000) Class C Shares, fifteen thousand one hundred sixty-seven (15,167) Class D Shares and fifty-four thousand nine hundred twenty-one (54,921) Class E shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50)."

" **Art. 6.2. last sentence.** Class A relates to the Axon Resources Investment, Class B relates to the Rodina Investment, Class C relates to the Rasa Investment, Class D relates to the Tokyo Star Investment and Class E relates to the Colony Sardegna Investment."

3. Insertion of the following definitions in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

"Class E Shares means the class of shares related to the Colony Sardegna Investment."

"Colony Sardegna means Colony Sardegna S.à r.l."

"Colony Sardegna Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, warrants or other instruments, convertible or not, or otherwise in Colony Sardegna."

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred forty-six thousand fifty US dollars (USD 2,746,050) in order to bring it from its current amount of one million four hundred twenty-nine thousand six hundred US dollars (USD 1,429,600) up to an amount of four million one hundred seventy-five thousand six hundred fifty US dollars (USD 4,175,650), through the issuance of fifty-four thousand nine hundred twenty-one (54,921) new Class E shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

The fifty-four thousand nine hundred twenty-one (54,921) new Class E shares will be subscribed as follows:

- Thirty-six thousand seven hundred ninety-seven (36,797) Class E shares of the Company will be subscribed by TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited PO Box 896, Harbour Centre, 2nd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Offshore Fund"), represented by Ms Andrea Hoffman, prenamed, at a total subscription price of one million eight hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-one US dollars and ninety-nine cents (USD 1,839,871.99) to be allocated as follows:

(i) one million eight hundred thirty-nine thousand eight hundred fifty US dollars (USD 1,839,850) shall be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) twenty-one US dollars and ninety-nine cents (USD 21.99) shall be allocated to the share premium account of the Company;

- Eighteen thousand one hundred twenty-four (18,124) Class E shares of the Company will be subscribed by TPG-Axon Partners, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States (the "Onshore Fund"), represented by Ms Andrea Hoffman, prenamed, at a total subscription price of nine hundred six thousand two hundred five US dollars and sixty-one cents (USD 906,205.61) to be allocated as follows:

(i) nine hundred six thousand two hundred US dollars (USD 906,200) shall be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) five US dollars and sixty-one cents (USD 5.61) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The subscribed shares have been paid up by the Offshore Fund and the Onshore Fund as follows:

- Thirty-six thousand seven hundred ninety-seven (36,797) Class E shares have been paid up by the Offshore Fund through the transfer of 1% of its claim in a total amount of one hundred twenty-four million seven hundred fifty-four thousand euro (EUR 124,754,000) against the Company (the "Offshore Claim"), for an amount of one million two hundred forty-seven thousand five hundred forty euro (EUR 1,247,540) (hereinafter, the "Offshore Contribution") from the Offshore Fund to the Company;

- Eighteen thousand one hundred twenty-four (18,124) Class E shares have been paid up by the Onshore Fund through the transfer of 1% of its claim in a total amount of sixty-one million four hundred forty-six thousand euro (EUR 61,446,000)

against the Company (the "Onshore Claim"), for an amount of six hundred fourteen thousand four hundred sixty euro (EUR 614,460) (hereinafter, the "Onshore Contribution") from the Onshore Fund to the Company.

For the purposes of this resolution, the general meeting has decided to express the value of the Offshore Contribution and the Onshore Contribution, being currently denominated in euro (EUR), in US dollar (USD), on the basis of the exchange rate displayed on Bloomberg on 29 August 2008 at 10 a.m. CET according to which EUR 1 is the equivalent of USD 1.4748, so that the Offshore Contribution amounts to one million eight hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-one US dollars and ninety-nine cents (USD 1,839,871.99) and the Onshore Contribution to nine hundred six thousand two hundred five US dollars and sixty-one cents (USD 906,205.61).

The evidence of the existence and of the total value of the Offshore Claim and the Onshore Claim has been produced to the undersigned notary, including, i.a., valuation reports executed by the Offshore Fund, the Onshore Fund and the Company, which conclusions are as follows:

- "As of 3 September 2008 and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Offshore Claim is estimated to have a total value amounting to one hundred twenty-four million seven hundred fifty-four thousand euro (EUR 124,754,000). Furthermore, there has been no decrease in the value of the Offshore Claim since 3 September 2008."

- "As of 3 September 2008 and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Onshore Claim is estimated to have a total value amounting to sixty-one million four hundred forty-six thousand euro (EUR 61,446,000). Furthermore, there has been no decrease in the value of the Onshore Claim since 3 September 2008."

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 6 and the last sentence of article 6.2 of the articles of incorporation of the Company are amended and now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million one hundred seventy-five thousand six hundred fifty US dollars (USD 4,175,650), divided into three hundred ninety (390) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class B Shares, nine thousand (9,000) Class C Shares, fifteen thousand one hundred sixty-seven (15,167) Class D Shares and fifty-four thousand nine hundred twenty-one (54,921) Class E shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50)."

" **Art. 6.2. last sentence.** Class A relates to the Axon Resources Investment, Class B relates to the Rodina Investment, Class C relates to the Rasa Investment, Class D relates to the Tokyo Star Investment and Class E relates to the Colony Sardegna Investment."

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to insert the three following definitions in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

"Class E Shares means the class of shares related to the Colony Sardegna Investment."

"Colony Sardegna means Colony Sardegna S.à r.l."

"Colony Sardegna Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, warrants or other instruments, convertible or not, or otherwise in Colony Sardegna."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 13,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre septembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127040, constituée par un acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 2007, numéro 1161 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juin 2008 par un acte du notaire soussigné, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 août 2008, numéro 2077.

L'assemblée s'est ouverte à 17.15 heures, sous la présidence de Mademoiselle Marie-Madeleine Werner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent quarante-six mille cinquante dollars US (USD 2.746.050) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent vingt-neuf mille six cents dollars US (USD 1.429.600) à un montant de quatre millions cent soixante-quinze mille six cent cinquante dollars US (USD 4.175.650) par émission de cinquante-quatre mille neuf cent vingt et une (54.921) nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 et de la dernière phrase de l'article 6.2 des statuts de la Société:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de quatre millions cent soixante-quinze mille six cent cinquante dollars US (USD 4.175.650) divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe C, quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D et cinquante-quatre mille neuf cent vingt et une (54.921) Parts Sociales de Classe E, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

« **Art. 6.2. dernière phrase.** La Classe A se rapporte à l'Investissement Axon Resources, la Classe B se rapporte à l'Investissement Rodina, la Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa, la Classe D se rapporte à l'Investissement Tokyo Star et la Classe E se rapporte à l'Investissement Colony Sardegna.»

3. Insertion des définitions suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Parts Sociales de Classe E signifie les parts sociales relatives à l'Investissement Colony Sardegna.»

«Colony Sardegna signifie Colony Sardegna S.à r.l.»

«Investissement Colony Sardegna signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels, warrants ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Colony Sardegna.»

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent quarante-six mille cinquante dollars US (USD 2.746.050) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent vingt-neuf mille six cents dollars US (USD 1.429.600) à un montant de quatre millions cent soixante-quinze mille six cent cinquante dollars US (USD 4.175.650) par émission de cinquante-quatre mille neuf cent vingt et une (54.921) nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Les cinquante-quatre mille neuf cent vingt et une (54.921) nouvelles parts sociales de classe E ont été souscrites et libérées comme suit:

- Trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (36.797) parts sociales de classe E de la Société ont été souscrites par TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., une société constituée et existante selon les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited PO Box 896, Harbour Centre, 2nd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Iles Caïman (le "Fonds Offshore"), représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, susnommée, à un prix de souscription d'un million huit cent trente-neuf mille huit cent soixante-onze dollars US et quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 1.839.871,99) qui seront affectés comme suit:

(i) un million huit cent trente-neuf mille huit cent cinquante dollars (USD 1.839.850) seront affectés au capital social de la Société; et

(ii) vingt et un dollars US et quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 21,99) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

- Dix-huit mille cent vingt-quatre (18.124) parts sociales de classe E de la Société ont été souscrites par TPG-Axon Partners, L.P., une société constituée et existante selon les lois de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (le "Fonds Onshore"), représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, susnommée, à un prix de souscription de neuf cent six mille deux cent cinq dollars US et soixante et un cents (USD 906.205,61) qui seront affectés comme suit:

- neuf cent six mille deux cents dollars US (USD 906.200) seront affectés au capital social de la Société; et
- cinq dollars US et soixante et un cents (USD 5,61) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par le Fonds Offshore et le Fonds Onshore comme suit:

- Trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (36.797) parts sociales de classe E de la Société ont été libérées par le Fonds Offshore par le transfert de 1 % de sa créance contre la Société d'un montant total de cent vingt-quatre millions sept cent cinquante-quatre mille euros (EUR 124.754.000) (la «Créance Offshore»), pour un montant d'un million deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante euros (EUR 1.247.540) Apport Offshore») du Fonds Offshore à la Société;

- Dix-huit mille cent vingt-quatre (18.124) parts sociales de classe E de la Société ont été libérées par le Fonds Onshore par le transfert de 1% de sa créance contre la Société d'un montant total de soixante et un millions quatre cent quarante-six mille euros (EUR 61.446.000) (la «Créance Onshore»), pour un montant de six cent quatorze mille quatre cent soixante euros (EUR 614.460) (l'«Apport Onshore») du Fonds Onshore à la Société.

Pour les besoins de cette résolution, l'assemblée générale décide d'exprimer la valeur totale de l'Apport Offshore et de l'Apport Onshore, actuellement exprimée en euros (EUR), en dollars US (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site de Bloomberg le 29 août 2008 à 10 heures, selon lequel EUR 1 équivaut à USD 1,4748, de manière à ce que l'Apport Offshore a une valeur d'un million huit cent trente-neuf mille huit cent soixante-onze dollars US et quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 1.839.871,99) et l'Apport Onshore de neuf cent six mille deux cent cinq dollars US et soixante et un cents (USD 906.205,61).

La preuve de l'existence et de la valeur totale de la Créance Offshore et de la Créance Onshore a été soumise au notaire soussigné, en ce compris des certificats d'évaluation signés par le Fonds Offshore, le Fonds Onshore et par la Société, dont les conclusions sont comme suit:

- «En date du 3 septembre 2008 et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courant à la date de ce rapport d'évaluation, la Créance Offshore est estimée à une valeur de cent vingt-quatre millions sept cent cinquante-quatre mille euros (EUR 124.754.000). En outre, aucune diminution de la valeur de la Créance Offshore n'a eu lieu depuis le 3 septembre 2008.»

- «En date du 3 septembre 2008 et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courant à la date de ce rapport d'évaluation, la Créance Onshore est estimée à une valeur soixante et un millions quatre cent quarante-six mille euros (EUR 61.446.000). En outre, aucune diminution de la valeur de la Créance Onshore n'a eu lieu depuis le 3 septembre 2008.»

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 et la dernière phrase de l'article 6.2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de quatre millions cent soixante-quinze mille six cent cinquante dollars US (USD 4.175.650) divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe C, quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D et cinquante-quatre mille neuf cent vingt et une (54.921) Parts Sociales de Classe E, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

« **Art. 6.2. dernière phrase.** La Classe A se rapporte à l'Investissement Axon Resources, la Classe B se rapporte à l'Investissement Rodina, la Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa, la Classe D se rapporte à l'Investissement Tokyo Star et la Classe E se rapporte à l'Investissement Colony Sardegna.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'insérer les trois définitions suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Parts Sociales de Classe E signifie les parts sociales relatives à l'Investissement Colony Sardegna.»

«Colony Sardegna signifie Colony Sardegna S.à r.l.»

«Investissement Colony Sardegna signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels, warrants ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Colony Sardegna.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 13.500,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé M-M. WERNER, A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37284. - Reçu à 0.50%: neuf mille quatre cent soixante-dix-sept euros huit cents (9.477.08€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127591/242/268.

(080149015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

### **BML Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 142.012.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "LION ASSET MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson,

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes dont elle a arrêtés les statuts comme suit:

#### **I. Nom, durée, objet, siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BML PROPERTIES S.A." laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prestation de tous services de conseil économique.

La Société a pour objet l'achat, la vente, la réalisation, la location, la mise en valeur et la gestion d'immeubles et toutes opérations connexes.

La Société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### **II. Capital social - actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande, d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 14 juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, .. télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "LION ASSET MANAGEMENT S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées en numéraire, à raison de 25%, par la souscriptrice prédite, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale des actionnaires, décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Madame Heike HEINZ, employée privée, née à Trier, (Allemagne), le 24 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOUR - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2008, Relation GRE/2008/3833. - Reçu cent cinquante cinq euros 0,50% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008127614/231/219.

(080148915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Luxembourg Financial Group A.G., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.117.700,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.852.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of September,  
Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Appeared:

Luxembourg Financial Group Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg - Hamm and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B. 128.323 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Arnaud Schneider, private employee, professionally residing in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 September 2008.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

1. the Sole Shareholder holds all of the 21,177 (twenty one thousand one hundred and seventy seven) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each of LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP A.G., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg - Hamm and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B. 125.852 (the Company);

2. the Company was incorporated on 21 March 2007 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, which has been published, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 746, dated 30 April 2007 on page 35781; the articles of association have been amended by a deed enacted by the same notary on 5 March 2008, which has been published in the, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1059, dated 29 April 2008 on page 50787 and by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg on 2 April 2008, which has been published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1183, dated 15 May 2008 on page 56765;

3. The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, takes the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to extend the scope of the Company's current license to the distribution of units/shares of UCIs not accepting or making payments and of the investment activities it may undertake to the placing of financial instruments without a firm commitment basis. As a result of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article four of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are the activities of a (i) professional acting for own account, (ii) investment adviser, (iii) broker in financial instruments, (iv) commission agent, (v) private portfolio manager pursuant to, and as allowed to the largest extent by, the act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended (the FSL) and any subsequent legislation replacing, amending or supplementing the FSL, (vi) distributor of units/shares in UCIs not accepting or making payments and (vii) fiduciary pursuant to, and as allowed to the largest extent by, the act dated 27 July 2003 relating to trust and fiduciary contracts, as amended (the Trust and Fiduciary Contracts Act 2003) and any subsequent legislation replacing, amending or supplementing the Trust and Fiduciary Contracts Act 2003. The activities above would comprise the origination of structured products through securitisation vehicles, undertakings for collective investments or any other appropriate conduits and the provision of advice to private and institutional clients with regard to investments in such products. The Company may further collect and trade orders in

such products as long as these products qualify as financial instruments in the sense of the FSL. The Company may also place financial instruments without a firm commitment basis.

Subject to the limitations of the licenses the Company holds pursuant to the FSL, the Company shall be allowed to undertake all activities permitted under the FSL and any subsequent legislation replacing, amending or supplementing the FSL. In particular, but without limitation, the corporate objects of the Company include the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of transferable securities (as defined in the act dated 10 July 2005 relating to prospectuses for securities), units and shares in undertakings for collective investments, money market instruments, financial futures contracts (including equivalent cash-settled instruments), forward interest rate agreements and interest rate, currency and equity swaps and options to acquire or dispose of any instruments (including equivalent cash-settled instruments) and any other types of securities, financial instruments and financial products that the Company may acquire by purchase, subscription or in any other manner and transfer by sale, exchange or in any other manner.

The Company may also (i) acquire, hold and dispose, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies and (ii) own, administer, develop and manage a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) above). The Company may borrow in any form. Subject to its licenses, the Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any physical or legal person and issue any types of securities or financial products in the largest sense. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

Subject to any statutory limitations, the Company may (i) also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and (ii) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may further undertake all the activities of a corporate domiciliation agent (domiciliaire de sociétés) and of a professional performing company creation and management services (professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés) pursuant to, and as allowed, to the largest extent, by the FSL and any subsequent legislation replacing, amending or supplementing the FSL.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects and which is in line with its licenses and the FSL and any subsequent legislation replacing, amending or supplementing the FSL."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg,

a comparu:

Luxembourg Financial Group Holding S.A., une société anonyme soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 128.323 (ci-après, l'Actionnaire Unique),

ici dûment représentée par Arnaud Schneider, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique prie le notaire d'acter que:

1. L'Actionnaire Unique détient la totalité des 21.177 (vingt deux mille cent soixante dix-sept) actions ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale unitaire de EUR 100 (cent euros) de la société anonyme LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP A.G., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg - Hamm et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 125.852 (ci-après, la Société);

2. la Société a été constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 746 du 30 avril 2007 à la page 35781; les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte du même notaire en date du 5 mars 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1059 du 29 avril 2008 à la page 50787 et en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg en date du 2 avril 2008 publié au, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1183 du 15 mai 2008 à la page 56765;

3. L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, prend la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Actionnaire Unique décide d'élargir le champ des activités que la Société peut entreprendre eu égard à l'extension de sa licence actuelle de professionnel du secteur financier à la distribution de parts d'OPC n'acceptant pas ou ne faisant pas de paiements. Par suite à ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article quatre des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social toutes les opérations se rapportant aux activités de (i) professionnel intervenant pour compte propre, (ii) conseiller en investissement, (iii) courtier en instruments financiers, (iv) commissionnaire, (v) gérant de fortunes au sens de, et tel que permis par au sens le plus large, la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée (ci-après la LSF) et toute législation subséquente remplaçant, modifiant ou ajoutant des dispositions à la LSF, (vi) distributeur de parts d'OPC n'acceptant pas ou ne faisant pas de paiements et (vii) fiduciaire au sens de, et tel que permis par au sens le plus large, la loi du 27 juillet 2003 concernant les trusts et contrats fiduciaires, telle que modifiée (ci-après, la Loi Trust et Contrats Fiduciaires) et toute législation subséquente remplaçant, modifiant ou ajoutant des dispositions à la Loi Trust et Contrats Fiduciaires. Les activités énumérées ci-dessus comprennent l'origine de produits structurés à partir de véhicules de titrisation, d'organismes de placement collectif ou tout autre véhicule approprié et le conseil pour des clients privés et institutionnels en relation avec des investissements dans ces produits. La Société peut également collecter et exécuter des ordres concernant ces produits aussi longtemps que ces produits pourront être qualifiés d'instruments financiers au sens de la LSF. De plus, la Société peut procéder au placement d'instruments financiers avec engagement ferme et au placement d'instruments financiers sans engagement ferme.

Sous réserve des limitations liées aux agréments que la Société détient conformément à la LSF, la Société est autorisée à entreprendre toutes activités permises par la LSF et toute législation subséquente remplaçant, modifiant ou ajoutant des dispositions à la LSF. En particulier, mais de manière non limitative, l'objet social de la Société inclut l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières (définie dans la loi du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières), parts d'un organisme de placement collectif, instruments du marché monétaire, les contrats financiers à terme (futurs) y compris les instruments équivalents donnant lieu à un règlement en espèces, les contrats à terme sur taux d'intérêt, les contrats d'échange sur taux d'intérêt, sur devises ou les contrats d'échange sur des flux liés à des actions ou à des indices d'action (equity swaps) et options visant à acheter ou vendre tout instrument (y compris les instruments équivalents donnant lieu à un règlement en espèces) et tout autre type de titres, instruments financiers et produits financiers que la Société peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière.

La Société a également pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et (ii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans le paragraphe (i) ci-dessus). La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Sous réserve de contraintes liées à ses agréments, la Société peut également accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute personne physique ou morale et émettre tout type de titres ou produits financiers au sens le plus large. Elle peut également prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et à des sociétés affiliées.

Sous réserve de limitations statutaires, la Société peut (i) également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et (ii) nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régis par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futurs), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte

des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut en plus entreprendre toutes les activités d'un domiciliataire de sociétés et d'un professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés au sens de, et tel que permis par au sens le plus large, la LSF et toute législation subséquente remplaçant, modifiant ou ajoutant des dispositions à la LSF.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, en accord avec ses agréments et la LSF et toute législation subséquente remplaçant, modifiant ou ajoutant des dispositions à la LSF."

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparant, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. SCHNEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38097. — Reçu douze euros (12€).

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008128622/242/190.

(080149843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Menuiserie-Ebenisterie Gérard Assen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 17, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 97.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008128487/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2008, réf. DSO-CV00007. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080149512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Apax Med A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.910.674,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.477.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of the month of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

hereby represented by M<sup>e</sup> Marie-Eve Delpech, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.



II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder" or "Apax WW") of Apax Med A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.477, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 May 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1716, page 82337, dated 11 July 2008 (the "Company").

III. The Company's articles (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary, of 18 July 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1966, page 94340, dated 12 August 2008.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To approve the redemption by the Company of two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class A Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class B Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class C Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class D Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class E Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class F Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class G Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class H Preferred Shares and two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class I Preferred Shares.

2. To reduce the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eight thousand five hundred forty-five Euro (EUR 2,308,545.-) in order to bring it from its current amount of thirty-eight million two hundred nineteen thousand two hundred nineteen Euro (EUR 38,219,219.-) to thirty-five million nine hundred ten thousand six hundred seventy-four Euro (EUR 35,910,674.-) and consequently to cancel two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class A Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class B Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class C Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class D Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class E Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class F Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class G Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class H Preferred Shares and two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class I Preferred Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), owned by the Company.

3. To amend article 6.1, first paragraph, of the Company's Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2).

4. To amend the definition "Available Amount" in article 6.9 - "Definitions" of the Company's Articles.

5. To amend article 6.2.5 of the Company's Articles.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the redemption by the Company of two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class A Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class B Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class C Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class D Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class E Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class F Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class G Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class H Preferred Shares and two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) of its own Class I Preferred Shares for an amount of eleven million five hundred forty-two thousand seven hundred nine Euro and ten cent (EUR 11,542,709.10).

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eight thousand five hundred forty-five Euro (EUR 2,308,545.-) in order to bring it from its current amount of thirty-eight million two hundred nineteen thousand two hundred nineteen Euro (EUR 38,219,219.-) to thirty-five million nine hundred ten thousand six hundred seventy-four Euro (EUR 35,910,674.-) and FURTHER RESOLVES to cancel two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class A Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class B Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class C Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class D Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class E Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class F Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class G Preferred Shares, two hundred fifty-six thousand five hundred five (256,505) Class H Preferred Shares and two hundred fifty-six thousand

five hundred five (256,505) Class I Preferred Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), owned by the Company.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend 6.1, first paragraph, of the Company's Articles which shall forthwith read as follows:

**" Art. 6. Share capital - Repurchase.**

6.1 - Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at thirty-five million nine hundred ten thousand six hundred seventy-four Euro (EUR 35,910,674.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and three million nine hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-six (3,988,686) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares", and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares"), representing a total of thirty-five million nine hundred ten thousand six hundred seventy-four (35,910,674) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the definition "Available Amount" contained in article 6.9 - "Definitions" of the Company's Articles, which shall forthwith read as follows:

**" Available Amount** means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6.2.5 of the Company's Articles, which shall forthwith read as follows:

"6.2.5. - In the case of redemption of a class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive, for each of their Shares held in such class, the Cancellation Value Per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled, provided that the general meeting of Shareholders may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share, increased if so expressly decided by the general meeting by other readily distributable assets of the Company."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

*Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 04693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni,

ici représentée par M<sup>e</sup> Marie-Eve Delpéch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique ("Associé Unique") de Apax Med A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.477, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1716, page 82337, en date du 11 juillet 2008 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été amendés par un acte du notaire instrumentant, le 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1966, page 94340, en date du 12 août 2008.

IV. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approuver le rachat par la société de deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe A, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe B, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe C, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe D, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe E, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe F, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe G, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe H et deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

2. Réduire le capital social de la Société par un montant de deux millions trois cent huit mille cinq cent quarante-cinq euros (EUR 2.308.545,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions deux cent dix-neuf mille deux cent dix-neuf euros (EUR 38.219.219,-) à trente-cinq millions neuf cent dix mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 35.910.674,-) et par conséquent annuler deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, appartenant à la Société.

3. Modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions à prendre sous les points 1) et 2).

4. Modifier la définition «Montant Disponible» à l'article 6.9 - «Définitions» des Statuts de la Société.

5. Modifier l'article 6.2.5 des Statuts de la Société.

6. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver le rachat par la société de deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe A, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe B, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe C, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe D, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe E, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe F, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe G, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe H et deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) de ses propres Parts Sociales Privilégiées de Classe I pour un montant de onze millions cinq cent quarante-deux mille sept cent neuf euros et dix cents (EUR 11.542.709,10).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société par un montant de deux millions trois cent huit mille cinq cent quarante-cinq euros (EUR 2.308.545,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions deux cent dix-neuf mille deux cent dix-neuf euros (EUR 38.219.219,-) à trente-cinq millions neuf cent dix mille six cent soixante-

quatorze euros (EUR 35.910.674,-) et DECIDE ENSUITE d'annuler deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe H et deux cent cinquante-six mille cinq cent cinq (256.505) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, appartenant à la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

##### **« Art. 6. Capital social - Rachat.**

###### **6.1 - Capital social souscrit**

Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq millions neuf cent dix mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 35.910.674,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe D"), trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H") et trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six (3.988.686) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I", et, ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les "Parts Sociales Privilégiées"), représentant un total de trente-cinq millions neuf cent dix mille six cent soixante-quatorze (35.910.674) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier la définition «Montant Disponible» à l'article 6.9 - «Définitions» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Montant Disponible** signifie (sans double comptage («double counting»)) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés mais (i) moins les résultats, si positifs, de toutes les pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive moins toute prime d'émission et réserve librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts) déterminés sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.2.5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«6.2.5 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront, pour chaque Part Sociale détenue dans cette classe, le Montant d'Annulation par Part Sociale calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe devant être rachetée et annulée, sous la condition que l'assemblée générale des Associés puisse décider de limiter le Montant d'Annulation par Part Sociale aux Liquidités Disponibles par Part Sociale, augmentées par d'autres actifs de la Société facilement distribuables si décidé expressément par l'assemblée générale.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Déclaration*

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du

mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Delpech, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 11 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11550. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008128588/219/256.

(080149576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Professional Beauty Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128489/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2008, réf. DSO-CV00022. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080149505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Emmegi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.271.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean HOFFMANN, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg,
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Guiseppe CAIUMI, domicilié professionnellement au 25 via Pisacane Carlo, Carpi, Italie,
- Monsieur Valter CAIUMI, domicilié professionnellement au 10 viale Focherini, Carpi, Italie.

Le Réviseur d'entreprise est la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD & KLEIN S.à r.l., avec siège social à 83, rue de la Libération, 5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008128702/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**6-24 E International, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.688.

La gérance communique que suite à la décision de l'associée unique prise en date du 29 septembre 2008 le siège social de la société sera transféré du no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

*Pour la gérance*

Signature

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008128924/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00378. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**N & G Patent Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.158.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 septembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Diego PALLINI, domicilié professionnellement au 2, via Privata Battisti Cesare, Milan, Italie,
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg,
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg,
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg,
- Madame Andrea DANY, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est FIDIREVISA S.A., avec siège social à 14, via Pioda, CH-6901, Lugano.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008128709/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05523. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Jaspe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.082.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 septembre 2008 que:

- Mme Geneviève Blauen-Arendt, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121, Luxembourg-Kirchberg a été nommé comme Administrateur en remplacement de M. Gérard Muller démissionnaire, pour une période statutaire de six ans.

- M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902, Lugano-Paradiso, ainsi que Mme Annie SWETENHAM, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121, Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de six ans.

- Motherwell Services Limited, avec siège social, Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1U 2NU, a été reconduit, pour une nouvelle période statutaire de six ans, au poste de Commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2008128715/521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Pro Voyages S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.118.

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the company "PRO VOYAGES S.A.", with registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 88.118, incorporated under the name of ELITE LOISIRS S.A. on June 5th, 2002 by deed of M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, then notary residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1326 of September 12th, 2002.

The Meeting is opened at 4.00 p.m. presided over by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Anita DOS SANTOS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator the private limited liability company RSM Audit Luxembourg S.à r.l, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill (RCS Luxembourg N° B 113.621).

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed at 4.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRO VOYAGES S.A.", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 88.118, constituée sous le nom de ELITE LOISIRS S.A. en date du 5 juin 2002 suivant acte reçu Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1326 du 12 septembre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures et présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anita DOS SANTOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur la société à responsabilité limitée RSM Audit Luxembourg S.à r.l, ayant son siège L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill (RCS Luxembourg N° B 113.621).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.



Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. DA CRUZ, A. DOS SANTOS, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38895. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008129632/206/117.

(080151607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

### **DIA Tritonco 6 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.269.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg, le 15 septembre 2008*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation et reconnaît par conséquent que la Société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs décidé que les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pendant une période minimum de cinq ans à l'adresse suivante: 8, rue Beck, Centre Rosenstiel, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

*Pour Dia Tritonco 6 (Luxembourg) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008128784/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

### **Postout Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.252.

#### EXTRAIT

Il résulte de décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:

- Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;

- Madame Nathalie Prieur, comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Gilbert Müller, consultant, avec adresse privée au 85, route du Vin L-5440 Remerschen;

en remplacement de Monsieur Jean-Yves Nicolas, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

2. Monsieur Gilbert Müller est nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat.

3. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social au 47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2014, en remplacement de la société CeDerLux-Services S.à r.l.

4. Le siège social de la Société est transféré du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au 11, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/08.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128996/9219/33.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02253. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Excite Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 30.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008128785/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08362. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**"Galerie d'Art Persan S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2-4, rue Dr. Herr.

R.C.S. Luxembourg B 106.329.

Es ergeht aus einer Urkunde betreffend Übertragung von Gesellschaftsanteilen, aufgenommen von Notar Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz zu Ettelbrück, am 25. September 2008, einregistriert in Diekirch am 26. September 2008, DIE/2008/8635,

der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GALERIE D'ART PERSAN S.à r.l." mit Sitz zu L-9068 Ettelbrück, 2-4, rue Dr. Herr, im Firmenregister eingetragen unter der Nummer B 106.329,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit dem damaligen Amtssitz zu Luxemburg-Eich, am 12. September 1997, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 683 vom 5. Dezember 1997:

1) Alle Gesellschaftsanteile sind mit sofortiger Wirkung im Besitz von Herrn Ramin REZAI, Kaufmann, geboren in Shahrood (Iran) am 23. September 1974 (Matrikel 1974 09 23 033), wohnhaft zu D-66849 Landstuhl, 54A, Kaiserstrasse (Deutschland).

2) Die Eheleute Herr Sabih SAMIMI, Kaufmann, geboren in Kuwait am 3. Februar 1955 (Matrikel 1955 02 03 572) und Frau Jacqueline BLASIUS, Lehrerin, geboren in Luxemburg am 28. Februar 1964 (Matrikel 1964 02 28 124), wohnhaft in L-7730 Colmar-Berg, 18, rue de la Poste sind ab sofort nicht mehr Teilhaber der Gesellschaft.

3) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit den weitgehendsten Befugnissen wird ernannt, Herr Ramin REZAI, vorgeannt.

4) Die so erteilten Befugnisse bleiben gültig bis zu einem gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.  
FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Ettelbrück, den 6. Oktober 2008.

Pierre PROBST

*Der Notar*

Référence de publication: 2008128908/4917/27.

(080150370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Société Immobilière Limpertsberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 3, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 75.392.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE IMMOBILIERE LIMPERTSBERG S.A.*  
Marie Louise RAGNACCI / Virgilio RANALLI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008128786/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02744. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Cavalli Room S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2552 Luxembourg, 5, rue de la Station.  
R.C.S. Luxembourg B 124.557.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 février 2007, publié au Mémorial C numéro 734 du 27 avril 2007

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé:

- en date du 05 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1171 du 15 juin 2007 et
- en date du 02 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2083 du 25 septembre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 124.557

au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€) , représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 12 septembre 2008, enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 septembre 2008, relation: EAC/2008/11761,

- que Monsieur Vincenzo LAURIA, restaurateur, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752, Frisange, 25A, rue de Luxembourg a cédé ses QUARANTE-CINQ (45) parts sociales à Monsieur Donato LORUSSO, commerçant, né à Conversano (Italie), le 27 mai 1977, demeurant à L-5950, Luxembourg, 43, rue de Bonnevoie,

- que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Donato LORUSSO, commerçant, né à Conversano (Italie), le 27 mai 1977, demeurant à L-5950 Luxembourg, 43, rue de Bonnevoie, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	50
2.- Monsieur Marziale CACCHIONE, indépendant, né à Serracapriola (Italie), le 26 février 1950, demeurant à L-4954, Bascharage, 13, Cité Kauligwies, QUARANTE-CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	45
3.- Monsieur Francesco CASTELLANA, maître d'hôtel, né à Putignano (Italie), le 25 septembre 1979, demeurant à L-2652, Luxembourg, 120, rue Albert Unden CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	5
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

- que la démission de Monsieur Vincenzo LAURIA, prénommé, en tant que gérant de la société a été acceptée.

- que Monsieur Marziale CACCHIONE, prénommé, a été nommé gérant technique de la société, pour la branche "restauration",

- que la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants techniques à savoir Monsieur Donato LORUSSO et Monsieur Marziale CACCHIONE.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 octobre 2008.

Francis KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008129171/219/39.

(080150861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Société Immobilière Limpertsberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 3, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 75.392.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE IMMOBILIERE LIMPERTSBERG S.A.*

Marie Louise RAGNACCI / Virgilio RANALLI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008128787/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02741. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Séamus Finance Int'l, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.006.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/10/2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008128788/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02737. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Goodman Gold Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 134.670.

EXTRAITS

1. En date du 25 juin 2008, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR a transféré 94 parts à GELF Investments (Lux) Sàrl ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

2. En date du 25 juin 2008, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR a transféré 6 parts à Gemini Prometheus Verwaltungs GmbH & Co KG ayant son siège social a Rochusstrasse 47, 40479 Düsseldorf, Allemagne.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008:*

3. Il est mis fin en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au mandat de gérant et de Président à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 1<sup>er</sup> octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg;

4. Il est mis fin en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Paul Huyghe, né le 1<sup>er</sup> juillet 1970 à Eeklo (Belgique) de résidence personnelle: 1/A Walenpotstraat, B-3060 Bertem, Belgique;

5. Les gérants suivants sont nommés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

c) Mr Peter Davies, né le 27 septembre 1962 à Rochford, (Grande-Bretagne) de résidence professionnelle: 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

6. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle: 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, est nommé Président du Conseil de Gérance en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Lorna Ros

*Mandataire*

Référence de publication: 2008129610/6981/38.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08816. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Piscis-Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.194.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

p. ... Signature

Référence de publication: 2008128790/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00993. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Avelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 1, rue Seitert.

R.C.S. Luxembourg B 142.118.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Fabrice BONOTTI, responsable du service achat et vente de matériels électroniques industriels, né le 9 septembre 1971 à Villers-Semeuse, France, demeurant à F-08410 Boulzicourt, voie de Donchery.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, le commerce de système électronique avec la vente en gros ou au détail de produits associés en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires.

La société peut par ailleurs réaliser à Luxembourg comme à l'étranger, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination AVELEC S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Redange-sur-Attert.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125) chacune.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature du gérant unique, soit en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des associés.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par Monsieur Fabrice BONOTTI, préqualifié.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2008.

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice BONOTTI, responsable du service achat et vente de matériels électroniques industriels, né le 9 septembre 1971 à Villers-Semeuse, France, demeurant à F-08410 Boulzicourt, voie de Donchery.

2. Le siège social est fixé au 1, rue Seitert à L-8508 Redange-sur-Attert.

123263

*Avertissement*

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fabrice BONOTTI et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. LAC / 2008 / 38795. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur ff.* (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008129369/7241/94.

(080151377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Ardent Chemicals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 54.940.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008128791/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00994. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080150752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**HP Walter GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.535.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128802/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01665. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080150337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Taz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.222.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008128794/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00997. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**ECM Regions CZ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.308.

—  
Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 17 septembre 2007 sous le No L070124063.04.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128805/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02250. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Kronospan Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 46.483.

—  
Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128800/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02278. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**SGAM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 25.970.

—  
Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

*Pour SGAM Fund*

EURO-VL Luxembourg SA

CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT

Signatures

Référence de publication: 2008128824/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02395. - Reçu 298,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---